

D 1087 HAÏTI: UNE RÉVOLUTION
SANS RÉVOLUTIONNAIRES ATTITRÉS

C'est le 7 février 1986 que, sur pression ouverte des Etats-Unis, le président à vie Jean-Claude Duvalier a quitté Haïti en laissant le pouvoir à un gouvernement présidé par le général Namphy.

La soudaineté de l'événement a surpris.

Première question: pourquoi Duvalier n'a-t-il pas maté le mouvement de protestation déclenché par la jeunesse en novembre 1985 (cf. DIAL D 1079), comme il avait maté les émeutes de mai de la même année (cf. DIAL D 957), conformément à la pratique d'un pouvoir dictatorial vieux de vingt-neuf années? Sans doute parce que le gouvernement nord-américain lui a fait comprendre qu'il ne s'agissait plus d'émeutes mais d'une véritable insurrection populaire. Une émeute se combat, pas une insurrection nationale. A plus forte raison si les intérêts stratégiques des Etats-Unis sont en jeu à long terme, puisque la base militaire de Guantánamo doit, avant la fin du siècle, quitter Cuba pour s'installer au Môle Saint-Nicolas en Haïti.

Deuxième question: comment une insurrection nationale est-elle possible sans leaders ou relais politiques? A la différence du Nicaragua de Somoza en 1979, où le pouvoir a été ébranlé et récupéré par un front élargi (à l'époque) de l'opposition armée et non armée, il n'y avait pas en Haïti de projet politique effectif et efficace de remplacement, si ce n'est dans la lointaine diaspora des exilés haïtiens. L'insurrection nationale - rêve de tous les révolutionnaires du monde - s'est ici déclenchée en dehors d'un mouvement politique organisé, à l'occasion de l'assassinat de trois collégiens de Gonaïves. Le facteur déterminant de son déclenchement - compte-tenu évidemment de la situation objectivement insurrectionnelle mais bloquée par la peur collective - semble bien avoir été le travail de conscientisation des milieux populaires par certains secteurs de l'Eglise catholique.

Il est intéressant de reconstituer la filière de cette influence religieuse dont DIAL s'est périodiquement fait l'écho (cf. DIAL D 840, 849, 916, 923, 988, 1029 et 1051), dans le contexte d'une prétendue libéralisation du régime (cf. DIAL D 590, 669, 747, 779, 957 et 1041). Il faut souligner le rôle moteur de la Conférence haïtienne des religieux à partir de 1979 - suite à la Conférence générale de l'épiscopat latino-américain de Puebla, et à la Révolution nicaraguayenne - avec effet d'entraînement progressif sur la Conférence épiscopale d'Haïti. On peut dire que c'est l'action pastorale des religieux qui a permis la "transgression de la peur", cette peur qui verrouillait toute velléité de révolte collective.

Pour compléter l'ensemble des déclarations déjà publiées par DIAL sur cet aspect de la réalité haïtienne, le lecteur trouvera dans ce dossier:

- 1) une analyse du comportement de la Conférence haïtienne des religieux (CHR), tirée du "Rapport de la mission de Pax Christi international en Haïti" paru en janvier 1986 (avec l'aimable autorisation du secrétariat international), pages 85 à 87;
- 2) les communiqués de la CHR du 24 octobre 1980 et du 4 décembre 1980, à l'occasion de l'expulsion d'une trentaine de journalistes haïtiens;
- 3) la lettre de soutien du nonce apostolique d'Haïti à la déclaration des religieux de décembre 1980 (ce qui permet de comprendre l'attitude du pape, lors de son voyage à Haïti en mars 1983, quand il a repris à son compte le thème du congrès eucharistique et marial d'Haïti clôturé par Jean-Paul II: "Il faut que quelque chose change ici");
- 4) et tout récemment, le 6 janvier 1986, le message conjoint des évêques et des religieux sur la situation nationale.

1- Le rôle de la Conférence haïtienne des religieux

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, la Conférence haïtienne des religieux (CHR) a stimulé toutes les nombreuses prises de position de l'Eglise et la formulation de projets pour un nouveau modèle de la société haïtienne.

Elle rassemble aujourd'hui 1.600 membres (300 religieux et 1.300 religieuses) appartenant à 56 congrégations. Les étrangers, surtout les Canadiens, sont la majorité. Toutefois, le Comité est essentiellement composé d'Haïtiens. Les assemblées générales sont très fréquentées. Elles peuvent atteindre normalement mille participants. Le président actuel de la CHR est le Père Yvon-Joseph. Soeur Marie-Edwige Augustin, des Filles de la Sagesse, en est la secrétaire générale. Un bulletin paraît chaque mois. Il maintient le contact entre les membres et constitue le moyen de communication avec l'extérieur.

Aujourd'hui, la CHR fait siens les problèmes du peuple et exprime la ligne la plus avancée de l'Eglise haïtienne. Toutes les expériences les plus marquantes de la vie de l'Eglise du pays se rattachent à certaines communautés religieuses, des plus anciennes à celles qui ont récemment surgi, comme les Petits Frères de l'Incarnation. La CHR travaille en profondeur à un grand renouveau de la vie religieuse dans l'option préférentielle pour les pauvres selon la pastorale établie par le CELAM à Medellín et à Puebla.

Ses prises de position émanent d'un grand travail de consultation permanente de la base et des responsables des congrégations et des communautés religieuses. Un des secteurs prioritaires est la formation des religieux à ces nouveaux engagements. Une commission spéciale de la CHR se préoccupe de ce nouveau mode de formation qui intègre expérience de Dieu, engagement dans le peuple et culture populaire. Plusieurs sessions sont organisées à ce propos. D'ailleurs, les contacts avec les milieux religieux de l'Amérique latine et la participation de représentants de la CHR aux réunions de la CLAR (Confédération latino-américaine des religieux) favorisent un échange international sur la nouvelle pastorale de Medellín et de Puebla et son application. L'assemblée de la CLAR, du 13 au 19 avril 1985, à Guatemala-Ciudad, avait comme sujet "l'insertion des religieux dans la vie rurale" (1).

Pendant l'année 1985, le thème fondamental de la CHR sera: "La formation des religieux à la conscience critique".

"Un projet d'accueil pour les nouveaux missionnaires" a été rédigé en 1982 en proposant un calendrier d'expérience de contacts directs avec différentes réalités vécues par le peuple, de visites et d'études de certaines situations sociales, politiques, économiques, religieuses du pays, d'apprentissage du créole.

Une commission "Education" stimule la révision du projet éducatif des congrégations qui s'occupent des écoles et de la jeunesse scolaire. La valorisation de l'enseignement en créole a fait de grands progrès grâce à l'initiative de religieuses. Le travail de cette commission devient aujourd'hui encore plus important à la veille de la campagne d'alphabétisation à laquelle l'Eglise d'Haïti veut consacrer beaucoup de son énergie. Celle-ci sera aussi une occasion privilégiée de contacts et de partage avec la vie réelle des gens du peuple, en particulier des plus pauvres. Cependant ces initiatives rencontrent de fortes résistances dues à la tradition et à l'attente de nombreux parents. Une commission médico-sociale aide les religieux engagés dans ce domaine à orienter davantage leur travail dans le sens d'une médecine préventive, en tenant compte des richesses de la médecine traditionnelle. Cette commission s'occupe aussi de la situation de la santé dans le pays, et des conditions des hôpitaux, des dispensaires, etc.

[1] Sur la CLAR et le "choix prioritaire des pauvres", cf. DIAL D 1080 [NdE].

Une vaste production de documents et de prises de position caractérise le travail d'orientation que la CHR accomplit dans le domaine théologique et spirituel. Pour cette raison, la CHR organise aussi un réseau de documentation et d'information au service des religieux engagés. Tout ce travail est marqué par la recherche d'un grand équilibre entre l'engagement social courageux et les références aux sources de la foi, à la prière et à la vie contemplative.

La CHR vient de constituer une commission "Pro-justice et Paix" qui envisage de collecter sur tout le territoire national un grand nombre d'informations dans ces domaines pour les faire connaître aux diocèses, afin de pouvoir prendre position solidairement et de s'engager plus ponctuellement.

Une commission mixte d'évêques et de religieux favorise la communication entre la Conférence épiscopale d'Haïti et la Conférence haïtienne des religieux.

Actuellement, étant donné les vastes dimensions de l'activité, la CHR cherche à établir des filiales locales pour que les communications s'établissent non seulement avec les responsables des différentes congrégations, mais aussi avec la base.

La nouvelle évangélisation en Haïti est aujourd'hui favorisée par ce renouveau de la vie religieuse dont certaines manifestations sont déjà visibles: l'adoption de la langue du peuple - le créole -, une plus grande simplicité dans la vie des congrégations, une proximité plus réelle des conditions de vie du peuple, le renouveau liturgique et la participation de beaucoup de religieux et de religieuses aux communautés ecclésiales de base, le travail pour un changement social en faveur des classes les plus démunies.

Face à ces options, le travail de la CHR et de tous ses membres les plus actifs devient une mission toujours plus difficile. Tel théologien, tel religieux, telle équipe sont souvent convoqués pour des explications à la Chancellerie et des menaces leur sont proférées. L'annonce de l'Evangile et son témoignage signifient également rencontrer les tentatives d'intimidations et la répression de la part du pouvoir. C'est cela être religieux aujourd'hui en Haïti, au sein de l'histoire douloureuse que vit le peuple. Ce choix prophétique semble être le rôle spécifique des religieux dans l'Eglise d'Haïti, et les choix de la CHR peuvent provoquer bien des critiques. Cette tension entre prophétisme et communion ecclésiale est une réalité que vit le CHR à chaque prise de parole et qu'elle assume avec sérénité. Elle sait, par expérience, qu'il faut plus de discernement et de courage que de démagogie facile, pour choisir le risque d'être "la voix des sans voix". C'est là le sens des différentes interventions de la CHR en ces dernières années.

2- Communiqué de presse de la Conférence haïtienne des religieux du 24 octobre 1980, suite à une vague d'arrestations dans les milieux d'opposition.

La Conférence haïtienne des religieux, porte-parole des 1.475 religieux et religieuses du pays, fait siennes la souffrance, les inquiétudes, les angoisses du peuple haïtien et sa soif d'un minimum de bien-être et de la jouissance de ses droits fondamentaux, dans un climat de paix et de justice pour tous.

Ce choix s'inscrit dans la ligne de l'option préférentielle pour les pauvres faite par les papes depuis Vatican II, en particulier par Paul VI et Jean-Paul II, et assumée par l'Eglise latino-américaine à Puebla.

La Conférence haïtienne des religieux estime de son devoir de lancer un appel au sens chrétien et patriotique de tous et de chacun, pour affronter avec lucidité l'actuelle conjoncture nationale qui, plus que jamais, réclame la participation de tous dans l'édification de cette "civilisation de l'amour" que l'Eglise latino-américaine à Puebla a qualifiée d'"utopie créatrice".

Communiqué du secrétariat général de la Conférence haïtienne des religieux du 4 décembre 1980, lu à Radio-Soleil le 5 décembre 1980

A la suite des derniers événements de la vie nationale, nous, religieux et religieuses d'Haïti, en accord avec notre St-Père le Pape Jean-Paul II qui élève chaque jour la voix pour les droits de l'homme, les droits des pauvres partout dans le monde, nous voulons une fois de plus élever nos propres voix pour le respect des droits de l'homme dans notre pays, le respect des droits de nos frères et soeurs bannis ou en prison. Si leurs agissements ont revêtu un caractère démoralisateur, subversif et clandestin, il serait conforme aux lois-du pays qu'ils en soient objectivement accusés et que le droit de se défendre leur soit octroyé.

Le sens patriotique de ces citoyens, leur souci non équivoque du bien commun et de solidarité avec leurs frères démunis: petits besogneux, paysans désemparés, boat-people, les ont porté des fois à crier tout haut ce que la grande majorité dit tout bas.

Nous ne sommes pas un parti politique, nous n'avons aucune force, aucun pouvoir, si ce n'est notre foi en Jésus-Christ, notre désir d'aimer efficacement tous nos frères et notre espérance en l'avenir d'une Haïti plus belle pour tous.

Sans vouloir nous immiscer dans les affaires de l'Etat, nous demandons aux autorités compétentes, en cette époque d'Avent et de Noël, temps d'espérance, de Paix et d'Amour, la reconsidération des cas d'expulsion et d'emprisonnement à l'occasion des récentes "rafles policières". La sécurité des personnes concernées, la tranquillité de leurs familles et la paix dans la cité ne pourront qu'en bénéficier.

Notre démarche de solidarité avec nos frères s'inspire de notre désir d'actualiser la pensée du Pape Jean-Paul II qui déclarait récemment au Brésil: "Quand les droits fondamentaux de l'homme sont menacés il faut crier". En vertu de l'annonce de l'Evangile, quand l'homme est méprisé dans son éminente dignité, quand on maintient ou prolonge son humiliation, l'Eglise dénonce; cela fait partie de son "service prophétique".

L'Eglise ne peut se taire lorsqu'il s'agit de rendre la vie plus humaine et de conscientiser la population, pour que tout l'acquis qui compose cette vie corresponde à une véritable dignité de l'homme.

3- Lettre d'approbation du nonce apostolique en Haïti, du 6 décembre 1980

Nonciature apostolique
en Haïti
n° 1140

Port-au-Prince, le 6 décembre 1980

Cher Père,

C'est avec un très grand soulagement que j'ai pris connaissance du "Communiqué" que la Conférence Haïtienne des Religieux a émis à la suite des derniers événements qui ont bouleversé la conscience de la grande majorité du peuple haïtien qui porte une profonde aspiration à la justice et au respect de la dignité de la personne humaine, comme fondement de la paix et du développement.

Le Communiqué se fait l'interprète des sentiments de cette majorité silencieuse; il traduit aussi l'esprit évangélique qui inspire et anime l'action des religieux et des religieuses qui, fidèles à la doctrine de la Constitution Conciliaire "Gaudium et Spes" font leurs "les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent" (G.S. n°1) et "qui ont faim et soif de la justice" (Mt 5, 6).

Par ce Communiqué et par celui du 24 octobre dernier, la Conférence Haïtienne des Religieux exprime sa solidarité agissante avec le Saint-Père Jean-Paul II qui a fait son choix pour l'homme, pour l'homme "tel qu'il est voulu par Dieu, choisi par Lui de toute éternité, appelé, destiné à la grâce et à la gloire", pour l'homme "le plus concret, le plus réel", pour "l'homme dans toute la plénitude du mystère dont il est devenu participant en Jésus-Christ et dont devient participant chacun des quatre milliards d'hommes vivant sur notre planète" (Redemptor Hominis).

C'est "au nom de cette valeur absolument unique de tout homme, et au nom de cette force que le Fils de Dieu offre à tout homme en se faisant homme" (Jean-Paul II, Message de Noël 1978) que la Conférence Haïtienne des Religieux a élevé sa voix. Je suis entièrement solidaire avec elle.

Veuillez agréer, cher Père, l'expression renouvelée de mes sentiments fraternels et bien dévoués en Notre Seigneur.

Luigi Conti
Nonce Apostolique

Père Jacques Messidor
Président de la C.H.R.
PORT-AU-PRINCE

4- Message conjoint de la Conférence épiscopale d'Haïti et de la Conférence haïtienne des religieux au peuple de Dieu et aux hommes de bonne volonté (6 janvier 1986)

Depuis quelque temps circulent, partout dans le pays, des tracts et des imprimés. Certains d'entre eux profèrent des menaces et incitent à la violence; d'autres se livrent à une véritable tentative de récupération du langage de l'Eglise. Les uns et les autres ont des visées purement politiques. Sans préjuger de leur possible légitimité, celles-ci n'en demeurent pas moins tout à fait étrangères aux préoccupations et à la mission propre de l'Eglise hiérarchique.

Le but de ce message est de clarifier le rôle de l'Eglise dans la situation actuelle du pays. En l'occurrence et nous référant uniquement ici au domaine de l'éducation des enfants et des jeunes, nous voudrions préciser qu'il n'appartient pas à l'Eglise, aujourd'hui et dans le cas présent, de décider s'il faut fermer ou non les écoles. C'est à chaque catégorie socio-professionnelle, après discernement, d'en assumer la responsabilité.

Par cette prise de position, cependant, l'Eglise n'entend nullement confondre le contenu des lettres-messages des jeunes avec celui des tracts et imprimés. Comme les Evêques l'ont souligné dans le message de Noël, les jeunes ont déjà assumé leurs responsabilités, en exprimant leurs légitimes aspirations et les justes revendications du peuple haïtien. Aux autres catégories de prendre les leurs.

"Légliz se nou, nou se Légliz", proclamons-nous, et avec raison. L'Eglise, en effet, est communion avec Dieu et avec les hommes. Mais cette Eglise-Communion, dans son mode de fonctionnement, comporte une hiérarchie et un laïcat: la hiérarchie, c'est-à-dire les évêques, les prêtres, les diacres en communion avec le Successeur de Pierre; le laïcat, c'est-à-dire les autres membres du peuple de Dieu en communion avec la hiérarchie. Sous l'égide de cette hiérarchie et en communion avec elle, les religieux et les religieuses exercent un service prophétique expressément reconnu par la tradition de l'Eglise.

L'Eglise est donc cet ensemble qui vit sa communion au plan de l'église universelle avec le Pape, de l'église locale avec l'évêque du lieu, de la paroisse avec le curé, de la communauté ecclésiale de base avec l'animateur laïc. Ti Lé-

gliz n'est pas une Eglise parallèle ni un mouvement politique. C'est l'Eglise du Christ elle-même, à son niveau de base pour rendre la communion plus effective et plus affective.

Quels sont maintenant les critères selon lesquels fonctionnent ces différentes dimensions de l'Eglise du Christ?

L'exigence même de la communion qui caractérise cette église que nous venons de décrire fait appel à des critères qui évitent l'arbitraire et l'anarchie.

D'abord, l'Eglise hiérarchique. Les évêques, leurs collaborateurs - les prêtres et les diacres - sont guidés par l'Ecriture Sainte, la Tradition et le Magistère de l'Eglise.

Les laïcs, ensuite, puisent leur inspiration dans la Parole de Dieu, la Doctrine sociale de l'Eglise et dans l'enseignement du Magistère.

Les religieux et les religieuses, eux aussi, s'abreuvent aux mêmes sources, c'est-à-dire, l'Ecriture, la Tradition, le Magistère avec une lecture actualisée de l'enseignement des prophètes.

Nous aimerions, une fois encore, insister sur la nécessité pour les évêques, les prêtres, les religieux et les religieuses de ne pas s'engager dans un parti politique quelconque, afin de se rendre, dans le cadre de leur mission, plus aptes à établir la communion fraternelle entre les hommes, promouvoir le Bien commun et être "tout à tous".

Les laïcs, en revanche, au nom même de leur foi, doivent prendre leurs responsabilités dans le domaine socio-économique et politique, selon l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise. Nous comptons sur eux pour donner à la politique sa signification la plus profonde. Nous réaffirmons notre option, sans exclusive, pour les pauvres et les jeunes en leur redisant: "nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous".

Donnée à Port-au-Prince, au siège de la Conférence épiscopale d'Haïti, le 6 janvier 1986, en la fête de l'Epiphanie du Seigneur.

Son Excellence Mgr François Gayot, évêque de Cap-Haïtien, président de la C.E.H.

Son Excellence Mgr Willy Romelus, évêque de Jérémie, vice-président de la C.E.H.

Son Excellence Mgr Frantz Colimon, évêque de Port-de-Paix, secrétaire général de la C.E.H.

Son Excellence Mgr François Wolff Ligondé, archevêque de Port-au-Prince

Son Excellence Mgr Claudius Angénor, évêque des Cayes

Mgr Emmanuel Constant, évêque des Gonaïves

Mgr Léonard Pétion Laroche, évêque de Hinche

Mgr Alix Verrier, évêque coadjuteur nommé des Cayes

R.P. Yvon Joseph csc, président de la C.H.R.; R.S. Marie Renée Moreau, vice-présidente de la

C.H.R.; R.S. Zita Ruben Charles, c.s.c.; R.P. Hubert Constant, o.m.i.; R.S. Marie-Edwidge Au-

gustin, fdl, secrétaire général de la C.H.R.; R.S. Nativia Croisière, sfa; R.P. Rénald Clé-

rième, s.m.m; R.S. Odette Francoeur, s.c.o; R.S. Jeannette Fanfan, mic; R.S. Monique Guillemet-

te, f.j.; R.S. Céline Dupuis, s.s.a; R.S. Clarisse Robert, s.c.s.h.; R.F. Ronald Brissette, s.g;

R.S. France Bernard, m.c.r.; R.F. Josseline Laguerre, m.c.r; R.S. Jeanne d'Orléans, o.p.; . .

R.F. Jean Cariou, f.i.c; R.S. Marie-Hedwidge, f.d.m.; R.S. Mariette Payment, s.n.jm; R.P. Marcel

Saint-Marie, c.s.v.; R.P. Freud Jean, i.v.d; R.P. Jan Hanssens, cicm; R.P. Louis Kébreau, sdb;

R.P. Jacques Mésidor, sdb; R.S. Denise Delage, ssj.; R.S. Bernadette Nicolas, pstst; R.S. Iré-

née du Sacré-Coeur, fdl.; R.P. Raymond Desjardins, cssr.; R.S. Paulette Deschamps, cssp.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 310 F - Etranger 370 F - Avion 450 F

Direct. Charles ANTOINE - Imp. DIAL - Com. par. presse 56249 - ISSN 0399-6441